LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE REGULIERE

no.29

LYS

Etat civil. — Mariages. — Entre : Alois Denecy, tisserand, et Céline Messian, ménagère. — Narcisse Vanderkolde, tisserand, et Marie Willekens, bobineuse. — Léon Dujardin, monteur, et Clémence Delerue, tisserande.

ARMENTIERES

Etat civil. — Naissances. — Tahon Alphonse, rue d'Erquinghem, 119 — Walbecq Marcel, rue Sottérino, 70.

Mariages. — Entre : Simoula Paul, professeur à Saint-Maurice (Seine), et Ribaud Suzanne, sans profession, rue Sadi-Carnot, 31 — Doolaeghe Désiré, dépatageur, rue d'Ypres, 146, et Frémaux Louise, étoleuse, fort Malakoff, cour des 3, a° 4 — Gillon Louis, mécanicien, rue Pasteur, 5, et Carru Germaine, dévideuse, rue de Belfort, 44 — Mirgoux Jean-Baptiste, marchand-forain, place du Rond-Point, 6, et Leclaire Julienne, cabaretière, même adresse — Sapyn Henri, menuisier à Houplines, et Piely Aline, cuisinière, rue de Lille, 45.

Décès. — Coley Maurice, 2 mois, rue de la Pépinière, 7 — Doucrte Fidéline, 92 ans, rue de Dunkerque, 9 — Denneul Gustave, 31 ans, chemin Vert, 3 — Decreumaux Julien, 27 ans, chemin Vert, 3 — Panais Joseph, 62 ans, chemin Vert, 3 — Cléry Charles, 72 ans, chemin Vert, 3.

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
adoptez comme apéritif le
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
si vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants
C'EST L'APERITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette **BANYULS TRILLES** sur la bouteille avec le mot *QUINQUINA*

no.8

NORD

DOUAI

Un vol. — On a arrêté samedi soir, rue de Paris, un Polonais travaillant aux Asturies à Auby, qui avait soustrait deux bottines au magasin à l' « Incroyable ».

Le déserteur. — Maurice Douillet, 21 ans, déserteur du 1er régiment de cuirassiers à Paris, qui s'était réfugié en Belgique, est venu voir ses parents à Dorignies, puis s'est constitué prisonnier à la gendarmerie.

M. Wilmot décoré. — Nous avons annoncé avec plaisir que M. Wilmot, maire de Sin-le-Noble, était nommé chevalier de la Légion d'honneur. L' « Officiel » vient d'enregistrer cette décoration qui est le couronnement d'une longue et laborieuse carrière.

M. Wilmot est fils de ses œuvres. Enfant d'ouvriers, il était marin quand éclata la guerre de 1870-71 à laquelle il prit part.

Rentré au pays natal, son service militaire terminé, il se mit courageusement à la besogne et avec des camarades de labeur il créa une brasserie qui prospéra.

Plus tard, il prit part à nos luttes politiques et combattit le boulangisme. Le 6 mai 1888, il était, pour la première fois, élu conseiller municipal de Sin-le-Noble, et depuis, chaque renouvellement du Conseil, les électeurs le réélirent en lui accordant toujours un plus grand nombre de voix. En 1896, les républicains ayant conquis la majorité des sièges au Conseil, M. Wilmot fut nommé maire de la commune, fonctions qui lui ont été renouvelées depuis et qu'il remplit d'ailleurs si dignement.

Le 7 août 1898, M. Wilmot était élu conseiller général du canton de Douai-Nord, battant son concurrent M. Morel, ancien député réactionnaire. Depuis, à chaque renouvellement, il a été réélu conseiller général.

M. Wilmot fut l'un des fondateurs de la Ligue républicaine de Douai, des Cercles démocratiques de Douai et de Sin-le-Noble, de la Fédération républicaine du Nord et de la Ligue républicaine de Flines-lez-Raches.

Dès son accession au pouvoir municipal, il aida de toutes ses forces au développement de l'enseignement laïque et présida à l'agrandissement des écoles communales.

Les lois sociales et d'assistance trouvèrent en lui un propagateur zélé et il les appliqua à Sin dans la plus large mesure compatible avec les intérêts de ses administrés.

Il fonda aussi le Syndicat des Maraîchers, il intervint avec énergie auprès des pouvoirs publics et des secours furent accordés à ceux qui se trouvaient acculés à la ruine.

Successivement, pendant sa carrière, M. Wilmot avait été nommé officier d'académie, puis officier de l'instruction publique.

Tous ses amis, tous les républicains applaudiront à la haute et flatteuse distinction qui vient de lui être conférée.

AUBY

Vol. — On a pénétré dans la demeure de M. Emmanuel Fernandez, singulier, et on y a soustrait un complet valant 35 francs et une somme de 18 francs.

MARCHIENNES

Manifestation de sympathie. — Jeudi 1er janvier, à midi, dans la salle des fêtes de la mairie de Marchiennes, M. René Bigo, maire de Marchiennes, entouré de MM. Couplet et Decottignies, adjoints, ainsi que de tous les membres du Conseil municipal, a remis à M. Henri Cléry, secrétaire de la mairie de Marchiennes, récemment nommé receveur municipal et des établissements de charité d'Orchies, un superbe souvenir que lui offrait par souscription le Conseil municipal de Marchiennes.

En lui remettant ce souvenir, M. Bigo a remercié M. Cléry pour ses bons et loyaux services à la ville de Marchiennes. Il s'est plu à rappeler son amabilité et lui a témoigné les regrets que son départ cause à l'administration municipale et à la population d'eul ortière.

Visiblement ému, M. Cléry a remercié M. le maire et les membres du Conseil municipal de cette manifestation de sympathie. Il les a assurés de sa reconnaissance et de son souvenir. Un verre d'adieu a ensuite été offert par M. Cléry.

— Par arrêté de M. le maire de Marchiennes, en date du 30 décembre 1913, M. Léon Bavrois est nommé à partir du 1er janvier 1914, secrétaire de la mairie de Marchiennes, en remplacement de M. Henri Cléry, nommé receveur municipal et des établissements de charité d'Orchies.

Etat civil. — Naissances. — Laure Lanoy, Dorignies — Alfréda Payage, Dorignies.

Publications de mariages. — Entre : Auguste Ringot, journalier à Douai, et Alice Cassoré, sans profession à Douai — Jules Courmont, frappeur à Douai, et Virginie Brancha, journalière à Sin-le-Noble — François Gadiot, professeur de dessin à Paris, et Fernande Chevalier, sans profession à Douai — Jules Treuffet, propriétaire à Douai, et Marthe Charpentier, sans profession à Alger — Théophile Breux, mineur, à Douai, et Angèle Desprez, journalière à Douai.

Mariage. — Entre : Joseph Marquette, mineur à Noyelles-Godault, et Maria Delcell, servante à Douai.

Décès. — Eléonore Lemaire, 54 ans, épouse d'Adelson Delabre, place Maugin, 8.

VALENCIENNES

DENAIN

Festival-lir à la cible. — A l'occasion des fêtes de la Braderie, la commission municipale des fêtes, d'accord avec la municipalité, a décidé l'organisation d'un grand festival-tir à la cible avec 5.000 francs de primes et prix, pour le dimanche 12 avril prochain.

Seront invitées les sociétés de musique, orphéons, compagnies de sapeurs-pompiers, gymnastiques, secours mutuels, etc.

AVESNES

SOUS-LE-BOIS

Un gala de boxe aura lieu au grand salon de Sous-le-Bois le 1er février, à 14 heures.

Boxe. — M. Victorien Barteaux, élève de Rivière, lance un défi en 8 rounds de 2 minutes à Marcel Moreau, et Auguste Dulouyaux (toute la bourse au vainqueur).

HAUTMONT

Boxe. — Georges Delestrée lance un défi à tous boxeurs de poids moyen, et Alphonse Vermesch à tous boxeurs de poids plume de l'arrondissement d'Avesnes.

BAVAY

Vol de miel. — M. Jules Blareau, rentier, a constaté qu'on lui avait dérobé dans ses ruches environ 20 kilos de miel d'une valeur de 50 francs.

LE FAVRIL

Epaule fracturée. — En sortant un jeune cheval de l'écurie, M. Léon Manesse, cultivateur au chemin de Raze, lui serré entre la bête et un mur. Il en résulta pour M. Manesse une fracture de l'épaule.

HAUTMONT

Le verglas. — M. F. Rousseau, ingénieur-directeur de la Société anonyme métallurgique d'Hautmont, a fait une chute à l'intérieur de l'usine en glissant sur le verglas. Il s'est fracturé le péroné droit.

LANDRECIES

Vol. — La voiture de M. Humbert-Rossi, marchand ambulant, domicilié à Berlaimont, remisée dans la cour de l'auberge Jovenaux, a été cambriolée. On a dérobé environ 200 francs de marchandises.

MARIEUX

Vol. — Le sieur Jules Cailleaux, 17 ans, demeurant au Pont-Allant à Maubeuge, a été arrêté pour avoir volé un sac de pommes de terre à M. Vital Blavier, maire de Marieux.

MARPENT

Arrestation. — Le garde champêtre Applaincourt a mis en état d'arrestation le sieur Luchimans Léonard, 27 ans, originaire de Liège. Il mendiait en simulant une infirmité et il aurait menacé d'un revolver Mme Duvivier, cabaretière. Luchimans a en outre outragé le garde champêtre dans l'exercice de ses fonctions.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du **Docteur MUSIN**, Chaussée Périgord, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. 48

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

LIEVIN

Rixe. — Les gendarmes ont rédigé procès-verbal pour rixe contre Sylvain Viseux, 28 ans, Henri Paillart, 18 ans, et Henri Holtzemer, 19 ans, qui, pour un motif futile, en vinrent aux mains au cabaret, Laurent, rue Faidherbe.

LENS

Cambriolage. — D'audacieux cambrioleurs ont rendu visite, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'habitation de M. Paul Grincourt, rentier, boulevard des Ecoles, qui se trouve en voyage.

M. Guenin, commissaire de police, et Mayry, secrétaire, ouvrirent aussitôt une enquête et firent les premières constatations : Ils remarquèrent que les voleurs, après avoir desceillé la grille du soupirail de la cave, étaient entrés par cette ouverture et avaient brisé un carreau de la porte de la cage d'escalier pour entrer en maîtres dans la maison.

Les visiteurs nocturnes passèrent dans toutes les pièces, ils délaissèrent l'argenterie, cherchant sans doute de l'argent. Dans la cuisine, les cambrioleurs vidèrent les trois quarts d'une bouteille de vin.

Au 1er étage, un bureau et le coffre-fort, qui se trouvent dans une chambre, ne furent touchés. Néanmoins la chambre des propriétaires présente un grand désordre : une garde-robe a été fracturée et les tiroirs gisent pêle-mêle sur le parquet.

Leur visite terminée, les voleurs ouvrirent un volet mécanique et sortirent par la fenêtre donnant sur le boulevard.

M. Grincourt, qui est attendu, pourra seul, par un inventaire, fixer le montant du vol.

Etat civil. — Naissances. — Hellebout Emilienne. — Boes Jean-Baptiste. — Eloy Yvonne. — Carlier Hélène. — Jumeau Olga. — Duponcheel Gustave. — De Zutter Louis. — Dessalvia Léon. — Camus Gaston. — Maniez Raymonde. — Ledue Charles. — Théry Félicie. — Régnier Suzy. — Labrux Hubert. — Herneeu Guislain. — Desvinne Albert. — Houillier Simone. — Taffin Louise. — Dessaint Angèle. — Gourmand Germain. — Huchez Hector. — Huleux Elise.

Publications. — Entre : Pasquier Charles, maçon, à Lens, et Tarnarche Marie, ménagère, à Lens. — Bacten Julien, tonnelier à Lens, et Ledru Florina, a. p., à Westrehem. — Lefebvre Aimable, à Lens, et Lampin Emilienne, ménagère à Lens. — Swynghedauw Joseph, colffeur à Harnes, et Laurent Gabrielle, a. p., à Lens. — Dadet Georges, mineur, à Lens, et Cretteur Fernande, ménagère à Lens. — Meimiesse Edmond, accrocheur, à Lens, et Leroux Elise, ouvrière agricole, à Achiet-le-Petit. — Raeckelboom Alfred, mineur, à Lens, et Dolny Marie, couturière, à Westrehem. — Vhiod François, poêlier, à Lens, et Duc Marie, couturière, à Lens.

Mariages. — Entre : Teulart et Vandenbossche. — Beyaert et François.

Décès. — Pouilly Victor, 18 jours. — Dhédia Joséphine, 37 ans, ménagère, épouse de Autem Léon. — Barres Adrien, 68 ans et demi, retraité, célibataire. — Lenoir Désiré, 23 ans, ajusteur, célibataire. — Cappe Gustave, 6 jours. — Gosse Jean-Baptiste, 4 ans et demi. — Caron Augustin, 52 ans, ajusteur, veuf de Grégoire Céline. — Turpin Berthe, 9 ans et demi. — Durieux Emilienne, 30 ans, 10 mois, a. p., épouse de Cailliez Eugène. — Meunier Marguerite, 63 ans, ménagère, veuve de Roger Augustin. — Jumeau Désiré, 77 ans, retraité, veuf de Ledieu Joséphine.

LEFOREST

On a volé des lapins chez MM. Jules Thiry et Anatole Lecas, et des poules chez M. Elie Masenon.

SAINT-OMER

Arrestation pour vagabondage. — Le nommé Frédéric-Clément Fasquelle, âgée de 69 ans, journalier, sans domicile fixe, né à Lécques, le 19 décembre 1845, est un père dénaturé qui a abandonné ses cinq enfants à la mort de sa femme et n'a fait depuis, qu'errer à l'aventure.

Titulaire déjà de deux condamnations pour vagabondage, il est tout exposé à en récolter une troisième devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer.

Dans la police. — M. Abadie, commissaire de police de 2e classe à Saint-Omer, est porté au tableau d'avancement pour la 1re classe.

Nous ne pouvons que féliciter ce fonctionnaire aussi distingué que consciencieux et dont le tact est unanimement apprécié.

LONGUENESSE

On ne cesse de signaler dans la région les actes répétés des dévaliseurs de clapiers et de poulaillers.

Un vol de seize pigeons vient encore d'être commis dans une villa de Longuenesse, appartenant à M. D... F..., négociant à St-Omer.

On croit être sur la trace du coupable.

ARDRES

Déserteur. — Un militaire de la classe 1906, originaire d'Epernay, condamné déjà pour désertion, vient d'être appréhendé par la gendarmerie, chez ses parents.

Ce individu, portant le nom de Joseph Demarle, avait appartenu au 33e de ligne.

Théâtre. — M. Lussiez, directeur des théâtres de Calais et de Saint-Omer, et dont le nom a été souvent prononcé à propos du nouveau théâtre de Lille, vient d'être renommé, à l'unanimité des membres de la commission, directeur pour la saison 1914-1915.

On ne peut que s'en féliciter.

AIRE

Concert de Bienfaisance. — Le concert annuel de l'Arbre de Noël organisé par les élèves et anciens élèves de l'école publique des garçons, sera donné le dimanche 25 courant, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des fêtes de la mairie.

L'instruction primaire des conscrits. — Voici pour le canton d'Aire et par commune le nombre des conscrits astreints à suivre les cours :

Le premier chiffre qui suit le nom de la commune indique le nombre des conscrits qui, à l'examen, ont obtenu la note de 0 à 4 points ; le second, les conscrits qui ont obtenu la note 0 soulignée, c'est-à-dire les illettrés :

Aire, 9-1 ; Erquse, 3-1 ; Heuringhem, 1-1 ; Inghem, 2-1 ; Mametz, 1-1 ; Quiestède, 1 ; Racquinghem, 2 ; Roquetoire, 7 ; Thérouanne, 2-2 ; Wittes, 3.

ENGUINEGATTE

Acte de malveillance. — Dans la soirée du 5 janvier, landis que M. Germe, vétérinaire à Aire, était occupé à soigner les bestiaux du M. Beulque, cultivateur à Enguinegatte, un individu en a profité pour blesser son cheval resté atteté.

Le coup qui intéresse le genou gauche du cheval paraît avoir été porté avec un instrument tranchant ; le blessure, sans être mortelle, demandera sans doute deux mois pour la guérison.

Les soupçons de cet acte stupide se portent sur un employé de la commune qui aurait voulu se venger de la concurrence qui lui est faite par M. Germe.

La gendarmerie enquête sérieusement.

BOULOGNE

CALAIS

Le drame d'amour. — Les deux victimes du drame d'amour qui s'est déroulé, samedi matin, sont dans un état assez satisfaisant.

Ni l'un ni l'autre n'ont aucun organe essentiel d'atteint.

Edouard Massart n'a point perdu connaissance et ne fait que demander, à chaque instant, des nouvelles de son amie.

Il montre une extrême inquiétude, malgré l'assurance qui lui a été donnée qu'elle ne courait aucun danger.

Son attitude fait craindre que, si son amie venait à disparaître, il pourrait se tuer à son tour.

Tous deux ont passé une nuit relativement bonne.

Autour d'une rixe. — La police a retrouvé les deux auteurs de la rixe au cours de laquelle un ouvrier tulliste, Duval, fut jeté dans une glace qu'il coupa en se blessant grièvement au visage et à la tête.

Ce sont deux journaliers, Félix Beaugrand, 24 ans, et Oscar Ducorroy, 18 ans, domiciliés aux Baraques.

Procès-verbal leur a été dressé.

Un Allemand qui n'aime pas les glaces. — Un nommé Jean Zunermann, 37 ans, sujet allemand, pris on ne sait de quelle étrange idée, se rendit devant le café Fromentin, rue de la Cloche, et, à l'aide de pierres, se mit en devoir de casser les glaces d'une véranda. Son coup fait, il prit la fuite. Une heure plus tard, il revint, lesté de briques, qu'il lança dans la devanture du café, brisant deux glaces et un verre placé sur une table. Son second coup fait, il reprit la fuite. Mais dimanche la police le cueillit gentiment et l'envoya à Boulogne.

Une poubelle infidèle. — Tous les habitants viennent d'être dotés, depuis le 1er janvier, d'une magnifique poubelle en tôle galvanisée.

M. Yvon G..., 29 ans, représentant, rue de la Tannerie, avait déposé la sienne devant son immeuble, hier matin, vers 6 heures.

Quand il voulut la rentrer, les boueurs passés, la poubelle avait pris la fuite.

L'entêté s'en fut prendre le numéro de sa poubelle à la mairie et porta plainte à la police.

C'est la première qu'on vole, mais elle ne sera pas la dernière.

Voiture contre auto. — Hier, vers trois heures, l'auto N° 9828 Y, appartenant à M. d'Hornoy, 25 ans, de Saint-Inglevert, entra, boulevard Jacquard, en collision avec une voiture à deux roues, conduite par Mme Odent, fermière aux Attaques.

Résultat de la collision : Un brancard de cassé, de carrosserie arrière de l'auto, légèrement abîmée, et heureusement pas d'accident de personne.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 janvier 1914

Deux cambrioleurs

Dès sa prime jeunesse, François Duquesnoy, journalier, demeurant à Fives, fut l'objet de poursuites pour vol. Il passa plusieurs années du son enfance dans une maison de correction, et jusqu'à ce jour, quoiqu'âgé de 35 ans seulement, il a été condamné 12 fois pour vol.

Le 14 décembre dernier, vers 20 heures, passant rue Mahieu, 10, à Lille, il fit remarquer à son beau-frère, Delaux Eugène, 55 ans, qui l'accompagnait, que M. Aimé Dhalluin, blanchisseur, habitant cette même rue, devait être absent, car on n'aperçevait pas de lumière chez lui. Et Duquesnoy de conclure : « Il y a un coup à faire ici. »

Tous deux pénétrèrent sans difficultés dans la maison en escaladant des pressions sur la porte, montèrent au 1er étage, ouvrirent une armoire où ils dérobèrent un portemonnaie contenant 30 francs, des bijoux et une pendule. Duquesnoy revait 15 francs à Delaux et conserve le reste.

Deux jours plus tard, vers 6 heures, Duquesnoy vint au domicile de Delaux, rue du Croquet, sous prétexte de l'accompagner ensuite à son atelier, mais comme par hasard, il lui signala qu'il y avait un nouveau coup à faire chez la voisine, Mme veuve Michel, 16, rue du Croquet, qui était absente à ce moment.

Duquesnoy, persuadé parce qua taillé en hiercule, décida Delaux à faire le guet, et, brisant un carreau, pénétra dans la maison de Mme Michel, d'où il sortit bientôt porteur de deux montres en or, un sautoir et une chaîne en or, une bourse en argent. Tous ces objets furent portés au Mont-de-Piété, et, avec l'argent ainsi obtenu, les deux complices firent la noce. Duquesnoy, qui s'était attribué la part du lion, fit même l'achat d'un revolver.

Les aveux de Delaux devaient mettre la justice sur la piste des deux coupables. Le Tribunal, se montrant à juste titre plus sévère pour Duquesnoy que pour Delaux, a condamné le 1er à 2 ans de prison, le 2e à 4 mois de la même peine.

Un mari se venge

Il y a plus d'un an déjà que les époux Tilleux-Létaer, ne pouvant plus s'entendre, vivent séparés l'un de l'autre. Elle était partie un beau matin, emmenant ses trois enfants, et lui, se trouvant subitement seul au domicile conjugal, en avait éprouvé un profond chagrin. A maintes reprises, il l'avait supplié de reprendre la vie commune, mais toujours elle le repoussa dédaigneusement.

Or il advint qu'en fin novembre dernier, on prévint Tilleux que sa femme vivait en concubinage à Tourcoing, rue du Moulin-Fagot, cour Parent, avec un ouvrier de filature. Le 1er décembre, Tilleux se rendit auprès d'elle et lui fit des reproches sur le genre de vie qu'elle osait mener en présence de ses enfants. Le ton de la querelle s'éleva rapidement et comme Mme Tilleux se montrait hautaine, son mari entra dans une rage folle, et sortant de sa poche le canon dont il se sert dans l'exercice de sa profession de menuisier, il en porta six coups à sa femme qui fut atteinte au bras gauche et dans le dos. Une hémorragie abondante s'en suivit et Mme Tilleux dut garder le lit pendant près d'un mois.

Tenant compte de l'excellente attitude du prévenu après son acte de violence, le Tribunal ne lui a infligé que deux mois de prison.

Navrant !

Veuve de bonne heure avec deux enfants en bas-âge, Victorine Lelebvre, femme Lardez, demeurant à Lille, chercha dans la basse prostitution ses moyens d'existence. Les lors, ses enfants furent à ce point négligés qu'ils seraient sans doute morts de misère si un jugement du Tribunal civil de Lille ne les avait enlevés à la garde de leur mère pour les confier à l'Assistance publique.

Victorine Lefebvre ne s'inclina pas devant cette décision, et, le 25 décembre dernier, jour de Noël, au moment où sa fille aînée et les petites filles de sa condition sortaient de l'église St-Martin d'Esquermes, elle se précipita sur son enfant, la prit dans ses bras et s'enfuit. Comme la surveillante la poursuivait, elle lui lança furieusement des cailloux.

C'est pour répondre de ces faits que Victorine Lefebvre comparaissait hier devant le Tribunal. A l'instant où le jugement allait être rendu, une pauvre vieille, toute cassée, vint tomber à genoux devant les juges, les suppliant d'une voix chevrotante de lui confier sa petite-fille, sa « seule compagne » désormais....

Il fallut lui expliquer que le Tribunal correctionnel n'a pas qualité pour réformer les décisions du Tribunal civil.

Victorine Lefebvre a été condamnée à six jours de prison.

Désagréable surprise

En même temps que cabaretier, M. Lootens est journalier à Croix, et effectue du travail de nuit. Or le 10 décembre, aux premières heures du jour, M. Lootens constata que pendant la nuit on s'était introduit chez lui et qu'on lui avait enlevé des litres de liqueur et divers objets garnissant son cabaret. En outre, le voleur avait brisé le plomb de contrôle du tiroir ainsi que du compteur à gaz et s'était emparé de la somme de dix francs que ce tiroir contenait.

L'auteur de ce cambriolage, Pierre Monlignies, 17 ans, fut découvert quelques jours plus tard à Wattrelos, alors qu'il cherchait à se débarrasser, en les revendant, d'un certain nombre des objets volés.

Monlignies, un récidiviste du vol, a été condamné à 4 mois de prison.

Votre chien, Madame...

Le chien de Mme veuve Vierlinck, cabaretière, rue des Champs, 23, à Roubaix, présentait depuis quelques jours des symptômes inquiétants, au maîtresse résolut de le faire examiner par un vétérinaire. Son commerce ne lui permettant pas de s'absenter, elle pria un sieur Alfred Pysson, 28 ans, journalier, de soumettre la bête à la visite d'un vétérinaire. A cet effet, elle lui confia son chien et une somme de trois francs, prix approximatif de la visite.

Pysson conserva pour lui et le chien et les trois francs et ne donna plus signe de vie à Mme Vierlinck.

Pour abus de confiance, le Tribunal l'a condamné à un mois de prison.

Tribunal Correctionnel d'Hazebrouck

Logé Désiré, 30 ans, journalier à La Gorgue : Desmedt Louis, 44 ans, bûcheron à Godewaersvelde, 50 fr. d'amende pour bris de clôture.

Macke César, 41 ans, rempailleur de chaises à Steenbecque, 50 fr. d'amende pour avoir chassé sans permis.

DEMANDEZ PARTOUT UN **BONAL** GENTIANE QUINQUINA

MM. PORCHET et COGEZ, Dépositaires, 93 bis, rue Sainte-Catherine, LILLE (Nord).

Leroy Victor, 32 ans, scieur à Merville, 16 fr. d'amende pour coups et blessures.

Pruvost Emile, 56 ans, épicier à Neuve-Eglise, 16 fr. d'amende, pour coups et blessures.

Dabosel Augustin, 32 ans, rémouleur, à Hazebrouck, 15 jours de prison pour coups.

Derck René, 42 ans, journalier à Calestre, 25 fr. d'amende, et 5 francs pour bris de clôture et ivresse.

Programme des Spectacles

AU GRAND-THEATRE

Ce soir lundi, à 8 heures et demie, représentation populaire de deux grands succès, « Le Saug Français », drame en 5 actes, et « Claudine », opérette en 3 actes.

Pour la représentation de demain soir mardi, qui va avoir comme principaux interprètes M. Campagnola, ténor de l'Opéra, dans le rôle de Des Grieux, et Mme Frédéric Royer, de l'Opéra de Nice, la direction nous prie d'informer le public que la location pour cette représentation restera ouverte jusque mardi, à 5 heures du soir, mais qu'il faut néanmoins se hâter, car les places s'enlèvent avec une très grande rapidité.

AU KURSAAL

Ce soir lundi, à 8 heures trois quarts, le Kursaal nous donnera « La Fille Surnaturel », un vaudeville en 3 actes, qui est le succès de fou-rire par excellence. Le spectacle commencera par « Un Mari dans du Coton », vaudeville.

La location pour la célèbre Bertin, transformiste, illusionniste, homme protée, comédien, danseur, acrobate, chanteur, gymnasiarque, chanteuse gommeuse et de genre, jongleur, équilibriste, chef d'orchestre et autres, s'ouvrira aujourd'hui lundi, à 10 heures. Ajoutons que l'attraction sensationnelle qui révolutionnera Lille et au foule de connaisseurs et d'admirateurs de beaux spectacles, sera sans contredit, « Occultus », un numéro qu'il faut voir et entendre pour l'apprécier.

OMNIA PATHÉ. — « Sans Famille », — Matinée à prix réduits à 4 h. Soirée à 8 heures trois quarts.

Représentations de « Sans Famille », adaptation en cinq parties et un prologue du célèbre roman d'Hector Malot. — Le rôle de Rémi est rempli d'une façon remarquable par la petite Marie Fromet, l'inoubliable interprète de *Cosette* dans les « Misérables ». — « Sans Famille » est un immense succès pour l'Omnia, dont la série des grands films se poursuit triomphalement.

LE SALON LILLOIS

21, Rue de Béthune, 21

LILLE

Aujourd'hui lundi, la nouvelle direction du Grand Etablissement du Salon Lillois présentera en matinée et en soirée le programme suivant :

Mme Liane d'Astic, forte chanteuse ; M. Val d'Igny, chanteur mexicain ; Verbrugge, comique-grime des Casinos et music-halls de Paris ; Mont-Eliet, l'homme protée, chanteur à transformations, gros succès, attraction sensationnelle.

Partie cinéma : Abandon désespéré, drame émouvant ; Boniface chasse les grands fauves.

La salle nouvellement restaurée sera certainement trop petite pour contenir les nombreux amateurs de beaux spectacles.

Matinée à 4 heures et demie et soirée à 8 heures et demie.

T. l. j. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

Pour les Asthmatiques !

Un pharmacien a trouvé la cigarette sans toxique (c'est-à-dire sans poison), qui guérit l'Asthme. Il veut bien en mettre à notre disposition **quelques centaines de boîtes** *qu'il enverra à nos lecteurs sur notre recommandation.*

Pour recevoir une boîte de 20 cigarettes, il suffit d'adresser au **Progrès du Nord, 1 fr. 35** *en bon de poste ou mandat-poste.*

ASTHMATIQUES !

Essayez-en ! Vous les adopterez !

Ensuite, vous les demanderez à votre pharmacien ordinaire.

LE SPORT

FOOTBALL-ASSOCIATION

Championnat du Nord. Série A.

L'Union Sportiva Tourquennoise bat le Stade Roubaisien par 3 buts à 1.

Composition des équipes :

Union Sportive Tourquenoise : Parsis, Dujardin, Hanot, Leclercq, Moignou, Decorde, Leeur, Dubly, Filez, Mullez, Gœrcminck.

Stade Roubaisien : Dumortier, Lucq, Cornélis, Léonard, Toulet, Maertens, Lazon, Spriet, Deffrenthes, Leclercq, Vanhamme.

La partie. — A Tourcoing, Filez joue au centre et Gœrcminck à l'aile.

Le Stade présente son team habituel. Les « champions de Roubaix », qui ont revêtu un nouveau maillot « vert et blanc » avec les armes de la Ville en écusson, sont très applaudis à leur arrivée sur le terrain. — Le « ground » est sec et la balle légère.

Le Stade a le coup d'envoi ; L'Union intercepte et quatre tentatives tourquenoises vont à l'out. Un beau shoot de Filez frôle la barre. — Moignou passe la balle à Leeur démarqué qui centre, Gœrcminck reprend et marque dans le coin.

Soit : U.S.T., 1 ; S.R., 0.

Les Roubaisiens, nullement découragés, attaquent aussi ; mais Hanot dégage.

L'Union domine nettement et le Stade ne se montrera menaçant qu'en de rares occasions. Sur un corner contre Roubaix, au bel heading de Moignou est mis out. Puis, arrêt du jeu ; Lucq, qui a reçu le ballon dans le ventre, se retire pour quelques minutes, et pendant ce temps Spriet est passé arrière. Le Stade accuse dans ses dix-mètres se défend par du longs coups pied. — Des essais de Filez et Decorde, « loul » et un corner contre le S. n'aboutissent pas. Roubaix revient et tient même un corner en sa faveur : celui est renvoyé. — Gœrcminck dribble Lazon et Lucq et centre. Dumortier arrête.

Un « rush » du Deffrennes est repoussé par Decorde, Filez shoote deux fois à l'out. Roubaix fait une incursion dans le camp ustien et Leclercq met à côté.

Gœrcminck, en possession de la balle, centre. Dumortier s'apprête à bloquer. Dubly survient et marque d'un heading.

Ci : U.S.T., 2. ; S.R., 0.

Deux attaques dangereuses des Stadistes sauvées par Hanot et c'est la mi-temps.

Dès la remise en jeu, le Stade attaque encore, vigoureusement. — Dujardin gêne Hanot, et Leclercq shoote, mais à côté. Plus heureux, quelques instants après, il marque dans le coin des filets malgré un plongeon de Parsis.

Soit : U.S.T., 2 ; S.R., 1.

Tout cela n'a été qu'un feu de paille !

L'Union reprend le commandement et le Stade est obligé de se tenir sur la défensive. Des shoots de Mullez, Gœrcminck restent sans résultat.

Une échappée de Lazon est refoulée par Hanot. — Alors se place un incident qui ne dure pas moins de dix minutes. L'arbitre affile un corner en faveur de l'U.S.T. contre Maertens. Celui-ci soutient qu'il est out. Enfin, les stadistes s'inclinent et se placent devant leur but. La balle botée par Leeur est reprise de la tête par Mullez et rentre. Alors les discussions recommencent !

On interrime l'arbitre, la juge de touche, les joueurs ! Les Roubaisiens manifestent l'intention de quitter le terrain ! Ils reviennent sur leur décision et la partie continue. Le goal reste acquis.

Ci : U.S.T., 3 ; S.R., 1.

Le jeu est égal. Le ballon va d'un camp à l'autre. Nous notons de beaux arrêts des goalkeepers. — Puis, Spriet évite Hanot et Moignou, mais échoue sur Dujardin qui dégage.

Durant le dernier quart d'heure, l'Union bombarde les buts roubaisiens ; Dumortier, très adroit, ne laisse rien passer.

Considérations. — A l'U.S.T., les meilleurs furent Hanot, Dujardin, Moignou, Leclercq, Filez, Gœrcminck.

Au Stade, se distinguèrent : Dumortier, Lucq, Cornélis, Toulet, Spriet, Lazon, Vanhamme.

L. H.

☘

Association Sportive Lilloise (1) bat Etoile Club Leforest (1) par 7 buts à 0.

Leforest montra beaucoup de courage et de résistance contre les Lillois ; il y a lieu de féliciter cette équipe, qui, après un entraînement sérieux, peut arriver à de bons résultats.

Association Sportive Lilloise (2) bat Union Sportive d'Hellemmes (1) par 2 buts à 1.

CONCOURS DE COGS

A Lille. — Etablissement Albert Dekeyser, Léon Davrou, successeur. — Buvette de la Gare, 1, rue du Faubourg des Postes. — Dimanche 18 janvier, à 4 heures, 6e grand concours annuel de petits cogs avec 1050 fr. de prix : au 1er tour de 5 à 6 livres ; au deuxième tour de 6 à 7 livres. — Un coq gagnant 50 francs, deux coqs gagnants 100 fr. — 24 Sociétés y prendront part. — Les mises doivent être payées à l'avance. — S'adresser chez Léon Davrou.

A Thumesnil. — Dimanche 18 janvier, chez Anquier, grand concours de cogs. La mise est de 9 fr. pour 25. — Au parc à six heures.

A Noyelles-lez-Seclin. — La Société Teslelin vient de décider que son grand concours de cogs aura lieu le 12 avril. Mise 30 fr. pour 110 fr. — Au parc à 3 heures.

HIPPISME

Courses de Vincennes du dimanche 11 janvier 1914

1re course. — 1er, Joconde (De Waxières), gagnant 10.50, placé 18 fr.; 2e, Jolette (H. Poltier), placé 18.50; 3e, Jouvencelle (E.D.), (L. Boudet), placé 27.50. — Non placés : Jersey, Joue, Korrigan, Jachère, Kanak, Killola, Kreepaake, Jeallah, Janina, Juville.

2e course. — 1er, Kinvrs (J. Cavey), gagnant 99 fr., placé 29 fr.; 2e, Devin (Th. Mons.), placé 15.50; 3e, Kilda Princeton (Tambert), placé 43 fr. — Non placés : Kalmouth, Lennos, Karnevel, Karenine, Kyrielle, Quelle Veine.

3e course. — 1er, Kouron (Pain), gagnant 131 fr., placé 27 fr.; 2e, Kali (Eugène), placé 15.50; 3e, Kénaris (A. Forcinal), placé 17.50. — Non placés : Kimono, Kaoline, Kaolin, Kiss, Mc Kabytie, Kiva, Kerbiquet, Konajar, Kermesse, Que Faire.

4e course. — 1er, Juarez (V. Cavey), gagnant 44.50, placé 17.50; 2e, Ingrate (Simonard), placé 15 fr.; 3e, Grenade (Prosper), placé 29 fr. — Non placés : Hip Hip Hourrah, Indienne, Havre-Sac, Indiens, Jason, Iowa, In Salah.

5e course. — 1er, Java (Gaerault), gagnant 71.50, placé 20 fr.; 2e, Isabelle (L. Boudet), placé 15 fr.; 3e, Iowa (A. Somcrub.) placé 62.50. — Non placés : Kouma, Khaled, Jobourg, Kirghis, Kerrie, Impériaux, Jean-Bart, Isia, Ivraie, Javelot, Jalousie, José.

6e course. — 1er, Institutrice (Vandenbul.) gagnant 21.50, placé 15 fr.; 2e, Indiana (Baker), placé 31.50; 3e, Intrépide (Vivet), placé 69.50. — Non placés : Shirard, Imperia, Joujou, Rietrée, Joconde, Jocaste, Jachère, Iroquoise, Ivresse, Jocaste, Idéal (L.L.), Kiew, Indien, Instantanée, Jungle, Wagon, Joyeuse, Inès, Iphigénie, Ionone.

Courses de Nice du dimanche 11 janvier

1re course. — 1er, Beni Merad (Loveyrove), gagnant 14 fr., placé 8 fr.; 2e, Val